

# SNUEP Infos n° 94

LA LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Paris, le 6 juin 2008

*Communiqué de l'Intersyndicale du second degré*  
**Aucune suspension de l'action en juin dans le second degré !**

## GREVE LE 10 JUIN



Après le succès des puissantes actions menées ces dernières semaines, montrant l'exaspération et la forte mobilisation des personnels, parents et élèves, l'intersyndicale du second degré n'a jamais envisagé une suspension de l'action : les revendications demeurent, le Ministre devra bien finir par négocier. Le gouvernement s'entête à maintenir les suppressions de postes, à multiplier les heures supplémentaires, il remet aujourd'hui en cause le droit de grève dans l'éducation nationale à travers le « service minimum d'accueil », propose de créer une agence pour les remplacements, très inquiétante pour la continuité du service public et ses personnels, envisage une réforme des lycées sur fond de réduction des horaires élèves. Ses propositions d'ouverture de discussions, qui écartent les questions budgétaires, en particulier les conditions de la rentrée 2008, sont inacceptables. Une négociation digne de ce nom doit traiter les revendications des personnels et des usagers et non les seuls sujets choisis par le gouvernement :

- le rétablissement des postes supprimés en particulier par la transformation des heures supplémentaires en emplois,
- le maintien des enseignements dispensés aux élèves,
- l'amélioration des conditions d'études la consolidation des trois voies de formation au lycée,
- l'arrêt de la généralisation des bacs professionnels en trois ans qui conduirait à la disparition des sections de BEP, et donc d'une offre de formation au niveau V,
- l'ouverture de véritables négociations sur la revalorisation des métiers de l'éducation (le rapport Pochard ne pouvant en aucun cas constituer une base de discussion).

L'intersyndicale du second degré appelle à la poursuite de la mobilisation par une **nouvelle journée de grève le 10 juin**. Les revendications des personnels de l'éducation rejoignent celles de tous les fonctionnaires, mobilisés dans les différents secteurs. L'ensemble des choix gouvernementaux en matière éducative s'inscrit pleinement dans le cadre de la réforme statutaire de la fonction publique et de la révision générale des politiques publiques, qui **menace 160.000 emplois dans les quatre prochaines années dont 80.000 dans l'Éducation Nationale**.

Paris, le 30 Mai 2008



Toute l'info sur [www.snuep.com](http://www.snuep.com)  
Vous pouvez nous écrire à [snuepnat@snuep.com](mailto:snuepnat@snuep.com)  
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris  
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°94

- 1 -

## « RENOVATION » DE LA VOIE PROFESSIONNELLE : Un relevé de conclusion en inadéquation avec les réalités !

*Le Ministère de l'Education Nationale a proposé à la signature de certaines organisations syndicales, engagées dans le cadre du protocole de discussion, sur la prétendue rénovation de la voie professionnelle, un relevé de conclusion.. Le **SNUEP** ne s'était pas engagé dans cette discussion car il ne s'agissait que d'une caution de la politique gouvernementale dans son aspect le plus politicien. La suppression systématique des sections de BEP, la disparition de formation de niveau V et la fermeture des postes d'enseignants n'étaient pas de nature à rassurer la communauté éducative. Cette approche comptable et non pédagogique est une des toiles de fond de la circulaire de Rentrée 2008 diffusée sans aucune concertation. On comprend à sa lecture la stratégie du Ministre et le **SNUEP** ne peut que se satisfaire de ne pas avoir avalisé un tel projet !*

### **Des objectifs sans perspectives affichées :**

S'il est nécessaire de hausser le niveau général des formations, en engageant le plus grand nombre d'élèves vers le baccalauréat professionnel, il faut mettre à dispositions des élèves issus de la classe de troisième de collège des outils pédagogiques permettant la réussite de tous en ne négligeant en aucune façon les diplômes de niveau V qui devront être proposés aux élèves pour qui l'orientation vers le baccalauréat professionnel ne sera pas toujours possible. Le relevé de conclusion fait l'impasse sur tous ces dispositifs et aucun moyen ne semble être mis à disposition.

Comment peut-on accorder, *comme l'écrit le Ministère*, une part essentielle à l'accompagnement pédagogique lorsqu'on supprime 25 % du temps de formation pour les élèves ?

### **Des constats réels voire évidents, mais une stratégie dangereuse :**

Tenant de s'appuyer sur les conclusions des travaux du CEREQ (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) qui montre que le diplôme permet de mieux résister au chômage, avec un avantage pour le baccalauréat professionnel, le Ministère s'engage dans une réforme sans prendre les dispositions pédagogiques indispensables qui assureraient la valeur de ce diplôme. Ce n'est pas en limitant les processus d'acquisition des connaissances que le diplôme gardera sa valeur actuelle surtout si la classe de seconde correspond à une année de re-motivation ou de repositionnement pour des élèves orientés trop tôt dans cette voie. Le choix d'orientation en fin de seconde professionnelle engendrera une hétérogénéité des classes avec toutes les incidences que nous pouvons prévoir.

L'affirmation sur le secteur tertiaire mérite une analyse plus fine. En effet si l'on recherche des diplômés d'un niveau supérieur au Baccalauréat, les prévisions en matière d'emploi sont loin d'être nulles dans les Régions pour les années à venir. Les documents régionaux sont là pour l'attester.

Le texte rappelle que les objectifs de la réforme sont en cohérence avec les « objectifs de LISBONNE » en ce qui concerne les orientations 2010. Non seulement LISBONNE n'est pas pour nous une référence, mais l'inquiétude est grande en ce qui concerne les formations, les diplômes et les titres. Ces derniers doivent assurer aux titulaires des qualifications reconnues ainsi qu'un haut niveau de connaissance. Que devient le diplôme si ses référentiels ne proposent plus d'ambitieux objectifs ?

La remise en cause de la valeur d'un diplôme ne sera jamais de nature à aider les jeunes.

L'Ecole n'a jamais été chargée de créer des emplois et rendre responsable du chômage les actuels niveaux V de formation est absurde. Il faut cependant analyser filière par filière la situation et les besoins professionnels.

### **Une réussite au CAP et au BEP plus que problématique :**

Pour justifier sa réforme, le Ministère développe des affirmations qui correspondent à certaines demandes actuelles : favoriser l'accès au CAP et au BEP, lutter contre les sorties sans qualification, développer des démarches pédagogiques pour lutter contre les décrochages,...

Les enseignants et tous les partenaires engagés dans la voie professionnelle relèveront que ces affirmations ne débouchent sur aucune proposition concrète, au contraire, à la rentrée 2008, les sections seront fermées, les heures mises à dispositions des professeurs dans le cadre de leur



emploi du temps n'existent pas, des enseignements fondamentaux comme en Français et en Mathématiques seront supprimés. Si l'on souhaite traiter à égale dignité les trois voies de formation, il n'est pas nécessaire de réduire ces enseignements fondamentaux.

### **Une lutte contre les sorties sans diplômes qui méritait d'autres orientations :**

Il ne suffit pas d'afficher des objectifs mais il faut permettre sur le terrain une réelle concrétisation. Comment affirmer la réussite au BEP alors que face à la suppression des sections, le Ministère n'aura recours qu'à une « certification intermédiaire » intégrée éventuellement dans le cursus scolaire et dont les modalités de certification seront mixtes (CCF et Epreuves) ?

Le SNUEP a toujours demandé une étude fine sur les quatre années (BEP + BAC) avec la mise en place de passerelles vers les autres voies. Nous nourrissons cependant des inquiétudes face à la situation actuelle de ces dispositifs. Il serait plus judicieux d'ouvrir le débat sur des passerelles à double sens entre les voies de formation.

Certes nous sommes demandeurs de modalités pédagogiques adaptées aux élèves. Projets qui seraient portés par les enseignants concernés or la réponse ministérielle s'apparente plus à un placebo qu'à un vrai remède. Les conséquences des horaires proposés pour la classe de seconde professionnelle à la rentrée 2008 ne résistent pas à un examen approfondi. D'ailleurs ces derniers n'offrent plus que « quelques » modules pour « quelques » élèves. Le Ministère annonce à l'opinion publique de nouvelles modalités pédagogiques mais parallèlement il ferme les sections et les postes et réduit le temps de formation.

*En première lecture, ce relevé de conclusion semble pavé de bonnes intentions mais le flou total des propositions montre qu'il ne s'agit que de légitimer une réforme qui accentuera certaines difficultés pour l'ensemble des élèves. L'objectif est bien de passer en force et d'imposer une généralisation sans prise en compte des réalités pédagogiques rencontrées dans nos établissements.*

*Certaines organisations signataires du protocole semblent se désengager. Quelle sera la pertinence d'un relevé signé par une minorité ?*

*Il est temps d'engager une grande réflexion sur la voie de l'enseignement professionnelle. Le Service Public doit assurer la plus haute formation professionnelle possible pour l'ensemble des élèves issus du collège et qui s'orientent vers nos établissements. L'avenir des jeunes, qui rencontrent des difficultés ne se trouve pas dans des dispositifs précaires régionaux de formation.*

*C'est ce que le SNUEP a défendu à plusieurs reprises auprès du Ministre de l'Éducation.*

### **Assurer des poursuites d'études :**

L'orientation vers les BTS doit être privilégiée. Il faut donc définir effectivement des modalités pédagogiques pour les élèves concernés. Il est donc irrationnel de réduire les enseignements en baccalauréats professionnels alors que nous constatons que les difficultés rencontrées en BTS se retrouvent le plus souvent dans des disciplines générales. Certaines ont d'ailleurs été abandonnées au cours de la première et de la terminale. Il est donc urgent de mettre à la disposition des établissements des modules complémentaires de formation qui doivent faire partie intégrante de l'emploi du temps des enseignants.

Le relevé de conclusion n'ouvre aucune piste dans ce domaine.

### **Assurer un autre avenir pour les personnels :**

Les propositions en matière de formation continue proposées pour les enseignants qui n'ont enseignés qu'en CAP et BEP risquent de subir les contingences budgétaires actuelles surtout lorsque l'on examine le devenir de la formation des enseignants au cours des dernières décennies. D'ailleurs le Ministère n'aborde que la formation en milieu professionnelle. Curieuse orientation !

Le Ministère propose de reconnaître la possibilité d'enseignement en post-baccalauréat et en IUFM pour les PLP. Cette proposition mentionnée sans commentaire en bas de page, et qui fait abstraction des problématiques actuelles, ne concernera in-fine, si elle était réalisée, qu'une infime minorité de collègues que l'on pourrait se charger de remplacer le plus vite possible en fonction des nominations.

Le SNUEP a développé d'autres propositions afin de permettre une évolution positive des enseignants de Lycée Professionnel qui passe par une reconnaissance des qualifications et de réelles validations en adéquation avec des échelles de rémunération.



mercredi 04 juin 2008

Comité technique paritaire ministériel

## Boycott des organisations syndicales

Les organisations FAEN, FSU, SGEN-CFDT, UNSA-EDUCATION, CGT-EDUCATION, SUD-EDUCATION, dénoncent la méthode employée par le gouvernement qui consiste à présenter la mise en place du droit d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires comme seule réponse à la mobilisation des enseignants, parents, lycéens, étudiants, militants des mouvements pédagogiques et des associations complémentaires de l'école, pour défendre le droit à une éducation de qualité pour tous.

Elles constatent que la consultation du Conseil technique paritaire ministériel constitue une véritable parodie de dialogue social, puisque le projet a été présenté dès le 26 mai au Conseil d'Etat sans consultation des partenaires sociaux.

Si les organisations sont prêtes à discuter dans le cadre d'un véritable dialogue social, elles sont totalement opposées à la mise en place d'une déclaration individuelle des enseignants grévistes 48 heures avant la date d'une journée de grève.

De plus, le projet de loi introduit un dispositif de « négociation préalable » qui restreint davantage

encore l'exercice du droit de grève des enseignants. Cette mesure est sans rapport avec la mise en place d'un service d'accueil.

Elles rappellent que les enseignants des écoles prennent systématiquement le soin d'avertir les parents d'élèves en cas de mouvement social pour que ceux-ci puissent anticiper les difficultés de garde d'enfants.

En se déchargeant une nouvelle fois sur les collectivités locales, ce dispositif correspond à un dévoiement de la mission première de l'école qui est de fournir un enseignement et non une garderie.

Les organisations syndicales signataires de ce texte représentent l'écrasante majorité des personnels du ministère de l'Education Nationale. Elles vous demandent, avec solennité, de renoncer au projet de loi annoncé et exigent dans l'esprit du relevé de conclusions du protocole social, une concertation approfondie avec l'ensemble des organisations représentatives.

Paris, le 04 juin 2008

### SALAIRES 2008

$$0,5 + 0,3 = 0,49$$

**Le compte n'est pas bon !**

Vous avez pu ne pas constater en mars sur votre bulletin de paie une modique augmentation de votre traitement. C'est parce que c'est une augmentation de 0,5%. Une autre mini-augmentation de 0,3% est prévue au 1<sup>er</sup> octobre. Contrairement à ce que la simplicité suggère,  $0,5+0,3$  n'égale pas 0,8 puisque les augmentations interviennent en cours d'année : ce

sont donc 0,49% d'augmentation (voir notre tableau ci-après) du traitement qui nous sont octroyés pour l'année 2008 quand l'inflation galope à près de 3%. C'est une nouvelle perte de pouvoir d'achat.

**Non, le compte n'est pas bon.**

	/ 12Mois	%	Pour 100 €
Aucune augmentation en janvier et février	2	0	200,00
Augmentation 1er mars	7	0,5	703,50
Augmentation 1er octobre	3	0,3	302,40
			1205,90
12 mois x 100 €			1 200,00
<b>Augmentation réelle pour l'année : 1205,90 – 1200=</b>			<b>5,90 €</b>
<b>Soit en % : 5,90/12</b>			<b>0,49 %</b>



Toute l'info sur [www.snuep.com](http://www.snuep.com)  
Vous pouvez nous écrire à [snuepnat@snuep.com](mailto:snuepnat@snuep.com)  
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris  
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°94